



Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education Nationale
Ministère de l'Education Nationale
110 Rue de Grenelle

75357 PARIS SP 07

Fort de France, le 10 décembre 2012

Lettre ouverte

Monsieur le Ministre,

Le SNES Martinique se permet de vous adresser une lettre ouverte tant il lui paraît nécessaire que vous prêtiez attention à la situation des non-titulaires enseignants dans notre académie. Bien entendu, il ne s'agit pas de faire de la surenchère alors que nous sommes conscients des difficultés financières du pays tout entier et de votre ministère, mais la Martinique a été tellement pressurée depuis quelques années que nous n'en pouvons plus et que les personnels non titulaires, sont ceux qui souffrent le plus. En même temps, cette lettre ouverte entend prendre à témoin l'ensemble de la population de Martinique, des DOM, et de l'Hexagone sur notre situation.

Le SNES Martinique a - à plusieurs reprises depuis cette rentrée - interpellé le recteur sur les conditions catastrophiques auxquelles les enseignants non titulaires de l'académie sont confrontés, y compris lors d'une audience avec lui dans le courant du mois d'octobre dernier où était effectué un tour d'horizon de problèmes plus généraux qui se posaient. Cependant, et particulièrement sur la situation des enseignants non titulaires, de nombreux problèmes restent en suspens et nécessitent d'être traités avec urgence et de façon approfondie. Or il semble que nous en restions plus aux déclarations de bonnes intentions de la part de monsieur le Recteur.

Pourtant, une des premières mesures qui nous paraît aisée à régler - parce qu'elle l'a déjà été fut un temps - , concerne l'accueil des non-titulaires par le service qui les gère et dont ils se plaignent de manière récurrente. Certes, la charge de travail des personnels du rectorat est lourde, mais elle n'autorise ni à recevoir avec aigreur les personnels, ni à leur fermer tout simplement la porte. Nous réclamons, en vain semble-t-il, que des jours et des heures d'accueil des non-titulaires soient mis en place au rectorat pour répondre aux inquiétudes, aux problèmes ou aux simples questions de ces collègues.

... / ...





... / ...

Nous réclamons aussi que le recours aux vacances soit supprimé. En effet, de nombreux professeurs non titulaires contractuels l'année dernière, et d'autres, nouvellement recrutés déjà l'année dernière, l'ont été comme vacataires sur 200 heures d'enseignement alors même que le remplacement à effectuer allait au-delà. Un tel procédé est scandaleux en matière de pédagogie pour nos élèves qui voient se succéder durant l'année, plusieurs professeurs vacataires, pour un même enseignement, avec des conséquences graves sur le suivi et le travail ... Combien coûte l'avenir d'un petit martiniquais ? Est-ce trop demander, qu'ils ne soient pas confrontés à un manège de professeurs ?

De plus, et ce depuis de nombreuses années, les enseignants vacataires perçoivent leur salaire avec beaucoup de retard. Un acompte leur est versé dans certains cas, parfois au bout de plusieurs mois de travail, parvenant à peine à couvrir leurs besoins financiers et occasionnant souvent des difficultés auprès de leur banque. Or, les professeurs vacataires, n'étant pas des contractuels, ne peuvent bénéficier à proprement parler d'un contrat : payés à la tâche effectuée, ils sont dès lors privés des droits essentiels (congé maladie, absence de droits aux congés). Comment, rester insensible, face à de tels dysfonctionnements et à la souffrance de ces personnels, qu'on ne veut pas payer, alors qu'ils font face à une charge de travail identique à celle des enseignants et qu'ils sont indignement utilisés comme des kleenex !

Et puis comment expliquer que le recours aux vacataires qui devrait être prohibé car dénoncé par la Cour Européenne, dont même la Guyane a pu se passer, et que le ministère de l'Education s'était engagé à supprimer pour la rentrée 2011, perdure dans notre académie. Quand on connaît les mauvais ratios de réussite scolaire en Martinique, un tel procédé devient criminel vis-à-vis de notre population et ne peut qu'apparaître comme une discrimination de plus à l'égard de l'Outre-Mer !

Cette situation est révoltante, et pour toutes ces raisons, le SNES Martinique exige que tous les non-titulaires recrutés se voient au minimum proposer un contrat, comme cela devrait être, conformément à la législation, afin de leur ouvrir les droits élémentaires : il en va en effet de la crédibilité de ce gouvernement et de ce ministère !

Mais dès lors, il conviendrait aussi de faire en sorte que la situation des contractuels soit assainie, car les professeurs contractuels ne sont guère mieux lotis. Ainsi le rectorat a limité cette année la clôture du contrat de la plupart au 30 juin au lieu du 31 août pour ne pas avoir à payer les congés payés durant les mois de juillet et d'août comme cela était la règle pour tous les postes à l'année. Plus scandaleux, car proprement illégal, on impose à nombre d'entre eux un avenant stipulant qu'ils reconnaissent être sur un siège éjectable dès lors que le rectorat aurait un professeur titulaire à installer sur le poste. Un tel avenant est illégal tout contrat devant préciser les termes de l'emploi et de sa durée, et ne saurait être suspendu à la découverte soudaine et hypothétique d'un personnel titulaire soudain disponible... Mais bien qu'illégal, cet avenant est indigne et blesse stupidement des personnels déjà suffisamment déconsidérés par le rectorat.

... / ...



.../...

Devant de telles conditions, nos collègues sont amers, et, plus grave, découragés ; certains de guerre lasse, sans salaire depuis la rentrée, ont démissionné. A quand les premiers suicides ?

Le rôle d'un syndicat est de tirer la sonnette d'alarme avant que la dégradation sur le terrain n'atteigne des conséquences gravissimes. Nous avons en effet pris la peine d'avertir monsieur le Recteur, et même l'ensemble du CEN, voire les autorités préfectorales qui s'inquiètent à chaque manifestation que nous organisons avec ces collègues, que la situation est explosive et qu'elle risque de dégénérer à tout moment.

Nous tenions à vous en avertir, Monsieur le Ministre, pour que vous ne puissiez, demain, vous retrancher derrière l'ignorance de vos services et de vous-même.

Nous espérons que vous ferez bon usage de ces informations et que nous aurons bien avant la rentrée scolaire de janvier 2013 un courrier de votre part nous permettant d'informer nos collègues des mesures salutaires que vous aurez prises pour alléger leur souffrance et leur indignité, tant l'Education se doit de se revendiquer pleinement humaine et humaniste.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre Considération pleine d'espoir.

La secrétaire académique du SNES Martinique
Françoise PARACLET

